PAROISSE SAINT MARTIN DES MARAIS

ORGANISATION ET REPRISE DES MESSES

Chers amis,

Selon les informations du Gouvernement, la pandémie du coronavirus semble perdre du terrain, mais nous le savons tous, ce virus n'a pas pour autant disparu. En paroisse, nous devons, individuellement et collectivement, prendre des précautions pour éviter de devenir des agents de propagation du covid-19. Grâce à l'aide de quelques bénévoles, nous avons déjà mis les églises de Troarn et d'Argences en état d'accueillir du monde. Les consignes dans nos églises se présentent comme suit :

- ✓ Nous devons venir avec notre masque, son port est obligatoire pendant toute la cérémonie sauf au moment de la communion ;
- ✓ A l'entrée dans l'église, nous devons obligatoirement utiliser le gel hydroalcoolique pour les mains (servi par un bénévole) ;
- ✓ Des marquages au sol indiquent le parcours à suivre pour entrer dans l'église ou pour en sortir ;
- ✓ Lorsque nous nous déplaçons dans l'église, nous devons toujours respecter la distanciation physique de 1 mètre minimum ;
- ✓ Nous devons éviter de toucher les objets ou de se les transmettre ou encore d'entrer dans la sacristie sans y être invité ;
- ✓ La quête se fera au moment de la sortie de l'église à l'aide de corbeille mise à disposition ;
- ✓ A Troarn, chacun reste à sa chaise pour recevoir la communion ;
- ✓ A Argences, nous nous déplacerons, rangée par rangée, banc par banc (en commençant par les bancs du fond de l'église) pour communier au pied de l'autel. Nous respecterons les marquages au sol qui nous aident à observer les gestes barrières et le sens de nos déplacements ;

PAROISSE SAINT MARTIN DES MARAIS

✓ Dans les deux églises, en arrivant, nous commencerons à occuper les premières places (au plus près de l'autel). Des bénévoles nous indiqueront la marche à suivre. Une fois toutes les places occupées, nous veillerons à ne plus recevoir du monde. La distance établie entre deux personnes assises est d'au moins 1,15 mètre. Les places sont désormais très limitées pour nos messes dominicales : 50 places à Troarn et 100 places à Argences.

Pour permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une messe hebdomadaire, nous établissons un nouveau programme des messes :

Mercredi : 18h30 Troarn

Jeudi : 9h00 Argences

Samedi : 18h30 Troarn

Dimanche : 11h00 Argences

Nous conseillons vivement aux personnes âgées et fragiles de participer aux messes du mercredi et du jeudi et de s'abstenir de revenir aux messes du week-end. Les fidèles qui le désirent, pourront suivre les messes du samedi et du dimanche qui continueront à être diffusées en direct. Ils demanderont que la communion leur soit portée à domicile dans la semaine, s'ils ne participent à aucune des messes programmées.

L'observance de toutes ces consignes sont nécessaires pour le bien-être de tous. Merci de les respecter !

Les baptêmes et les mariages

Les baptêmes seront célébrés le samedi matin à 11h et le dimanche à 12h15. Les mariages seront maintenus le samedi après-midi.

Père Ayayi Albert HOUNKPE

N.B. : *Entre deux célébrations, les places occupées et les surfaces de contact les plus usuelles seront désinfectées.*